



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE VALIÈRE**

**Séance du mardi 11 février 2025
A 18 H 30 – Mairie**

Membres Titulaires du Conseil Municipal

Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Philippe GRENIER – Rémi HERPIN - Eric LAPIERRE - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN -Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – Ingrid VOLLEREAU –.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil du 17.12.2024 ;
 - Positionnement communal sur les projets de Serres photovoltaïques ;
 - Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
 - Achat parcelle chemin du Pech d'Engiscle ;
 - Redevance spéciale auprès du Grand Narbonne ;
 - Proposition d'achat de la parcelle supportant le pylône télécom aux Orgeasses ;
 - Don de la concession de la famille MAZANA au cimetière ;
 - Columbarium et ossuaire au cimetière ;
 - Demande de concession au columbarium.
 - Demande d'avance de participation du CIAS
 - Questions Diverses.
- Création de cabanes à livres par les ados du CIAS ;
Règlement d'utilisation du city stade.

Présents

Viviane DURAND - Gérard DAUZAT - Jean-Paul BRU -- Rémi HERPIN - Nicolas SOURD – Hervé RIVAT - Catherine CAMBRIELS - Charles CATHALA - Stéphanie MAZAROTTI - Ingrid VOLLEREAU - Marie PECH.

Absents

**Ingrid NUIJTEN procuration à Gérard DAUZAT,
Philippe GRENIER, Éric LAPIERRE, Rémy CAMBRIELS**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents	3
Procurations :	1
Quorum :	8

Présidente de séance : Madame Viviane DURAND, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Hervé RIVAT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 17 décembre 2024.

Pas de remarque

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Positionnement communal sur le projet de Serre photovoltaïque.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction de serres photovoltaïques au lieu-dit Les Traverses relatif au permis de construire N)0113662400007.

Considérant que le projet ne respecte pas les articles A2 et A6 du Plan Local d'Urbanisme et vu l'avis défavorable de la CDPENAF le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

Vote pour : 0 – Vote contre : 12 – Abstention : 0

3. Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Madame le Maire rappelle que les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

Le conseil Municipal propose que cette production se fasse à partir de panneaux photovoltaïques posés en toiture en zone U du plan local d'urbanisme communal.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Achat parcelle Chemin du Pech d'Engiscle .

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal que suite à l'enquête déclarant l'utilité publique du Chemin du Pech d'Engiscle le propriétaire de la parcelle B 680 avait donné son accord de principe pour céder la partie de celle-ci qui forme le chemin pour la somme de 3 000 €.

Les démarches de détachement de la parcelle B 826 sont maintenant terminées, elle propose que les formalités d'achat soient effectuées auprès du notaire.

Le conseil municipal approuve l'achat de la parcelle B 826 d'une superficie de 195 m² au prix de 3 000 €.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Redevance spéciale auprès du Grand Narbonne.

Madame le Maire signale à l'Assemblée que les frais de collecte et de traitement des déchets déposés dans les containers et/ou déposés à la déchèterie sont en principe payés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la Taxe Foncière.

Certains bâtiments (Mairie, école) sont exonérés de Taxe foncière mais produisent des déchets.

Afin de faire participer les communes aux frais de traitement de ces déchets la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a mis en place la redevance spéciale.

Son montant pour l'année 2023 s'élève à 2 525, 57 € .

Le conseil Municipal approuve la convention à signer avec le Grand Narbonne.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Proposition d'achat de la parcelle supportant le pylône télécom aux Orgeasses.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société Cellnex qui exploite actuellement le pylône téléphonique Free et Bouygues Télécom sur la parcelle communale des Orgeasses lance une campagne nationale d'achat du foncier sur lequel elle est implantée.

Concernant notre commune, elle propose d'acquérir 70 m² autour du pylône et sollicite une servitude de passage et de tréfonds (réseaux).

Madame le Maire indique qu'après négociation la société Cellnex propose d'acquérir la parcelle pour 75 000 €.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Don de la concession de la famille Mazana au cimetière.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la famille Mazana possède deux concessions au cimetière.

Elle soumet à l'Assemblée la proposition des ayants-droits de faire don à la commune d'une de ces concessions.

La commune aura à sa charge de transférer les corps dans la deuxième concession.

Le Conseil Municipal accepte le don de la famille Mazana .

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Columbarium & ossuaire au cimetière.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches de reprise des concessions en état d'abandon arrivent à terme.

Cette procédure va permettre de récupérer plusieurs concessions et en conséquence nous imposer de lever les corps de ces-dites concessions.

Elle propose qu'afin d'y déposer les levées de copras, que l'un de ces caveaux soit transformé en ossuaire communal et un autre aménagé en columbarium.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

9. Demande d'avance de participation du CIAS.

Madame le Maire fait part de la demande d'avance de participation financière de du SIVU du Sud Minervoies. La décision de la CAF de ne pas engager les soldes 2024 avant avril 2025 et le fait de ne pas bénéficier d'avance de fiscalité avant juillet 2025 rendent la situation financière du SIVU difficile jusqu'au mois de juillet 2025.

Le Conseil Municipal approuve une avance de 20 000 € sur notre participation financière de 2025.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Création de cabanes à livres par les ados du CIAS :

Le Conseil Municipal accepte la construction de 2 cabanes à livres par les ados du CIAS sur la commune.

Règlement d'utilisation du city stade.

Un règlement fixant les modalités d'utilisation et de sécurité devra être acté.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance – A définir

Clôture de la séance à 20 heures 30.

Signatures

Viviane DURAND, Maire, et Présidente de séance :

Hervé RIVAT, Secrétaire de séance :

